



Urgent : départ d'une maman avec son enfant

Par **sadela**, le **20/05/2008 à 08:45**

Bonjour à vous tous,
Je suis extrêmement inquiète quant à la situation de ma soeur : en instance de divorce, le juge a décidé pour leur fille une garde alternée (1 semaine chacun) ; ma soeur a rencontré qq'un vivant aux dom tom ; son ex mari qui est militaire doit lui aussi rejoindre cet destination courant aout 08 ; le problème est le suivant : ma soeur veut partir avec sa fille là bas très très prochainement et prévenir le père au dernier moment.
Que risque t-elle à agir de la sorte ? d'autant plus que l'ex mari est influencée par sa mère est qu'ils n'attendent que le moindre faux pas de ma soeur (ils veulent obtenir une garde définitive du père). Pouvez vous m'aider car l'avocate de ma soeur ne répond pas clairement à ses questions. Voilà sa réponse : "vous êtes responsable de vos actes" Oui mais encore ? Merci à tous de votre aide c'est urgent !

Par **line10**, le **20/05/2008 à 17:55**

Bjr, faut insister a avoir plus d'info de la part de l'avocate, si non elle doit voir à un autre avocat, si non le départ de ta soeur de cette manière peut être considéré comme enlèvement.
Bon courage

Par **Marion2**, le **20/05/2008 à 19:09**

Je suis de l'avis de line10. Si votre soeur part en avertissant son ex-mari au dernier moment, elle risque un dépôt de plainte de ce dernier et un tas d'ennuis, à plus forte raison qu'ils ont la garde alternée. La meilleure solution pour elle et ne pas avoir d'ennuis, c'est de demander un

rendez-vous avec le JAF, en lui expliquant la situation et en lui demandant de revoir cette garde alternée.